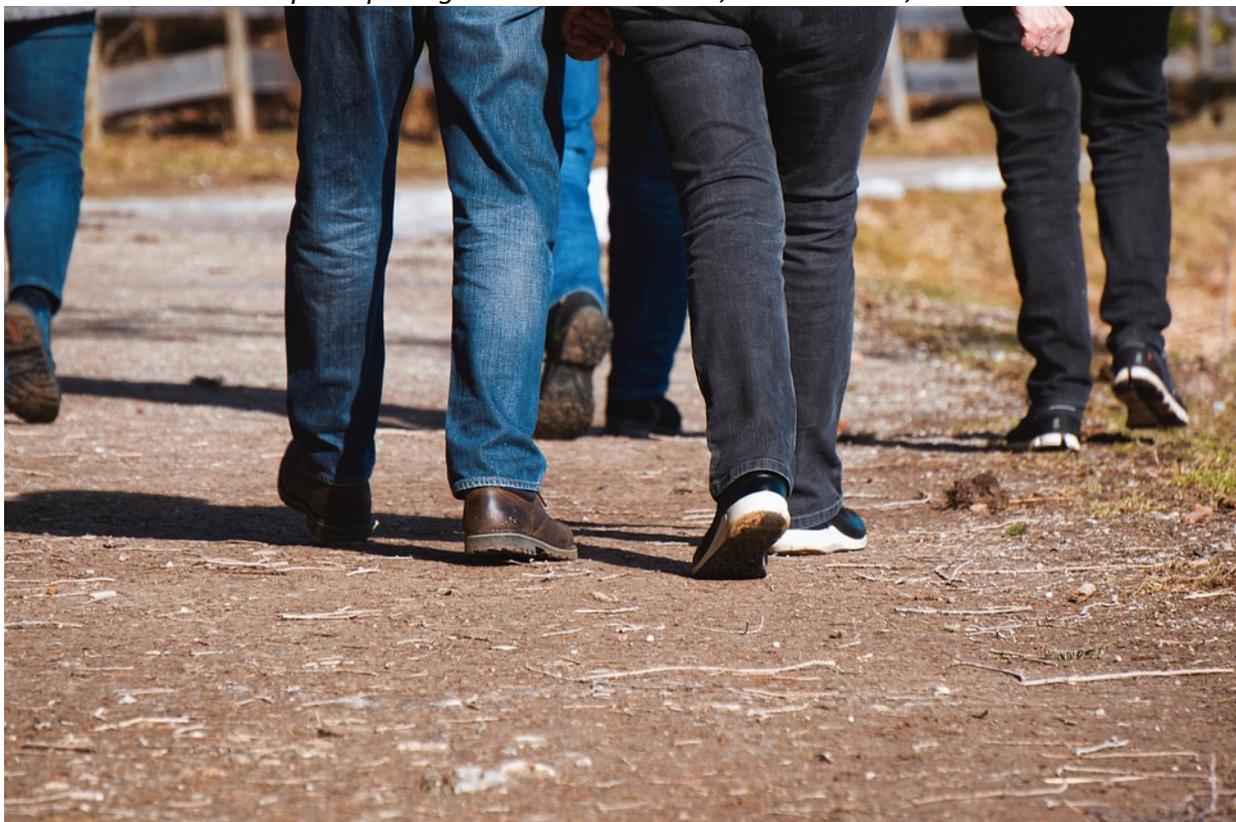


CALENDRIER prévisionnel des BALADES-DECOUVERTES

Chaque « balade-découverte » est organisée :
 D'une balade d'un ou deux kilomètres avec la découverte d'un lieu remarquable
 Et
 D'un temps de partage autour d'une visite, d'une lecture, ou autres ...



Octobre 2019 à décembre 2019

Chaque 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois.
 RDV à 9 H 20 - Départ à 9 H 30 précises de la MPT.

Octobre 2019	Jeudi 10/10/2019	Jeudi 24/10/2019
	Vautebis	St Martin du Fouilloux
Novembre 2019	Jeudi 14/11/2019	Jeudi 28/11/2019
	Pressigny	Pougne-Hérissou
Décembre 2019	Jeudi 12/12/2019	
	Saurais	

Si vous désirez participer aux Balades-Découvertes, l'adhésion à la MPT est impérative.

Attention ! si certains pratiquants décident de quitter le groupe ou de modifier le circuit programmé, le CSC-MPT se dégage de toute responsabilité en cas de problèmes dus à leur propre décision.

En cas d'intempéries et/ou de vigilance

Les responsables de la balade découverte se réservent le droit d'annuler cette dernière.
 Cette annulation pourrait se convertir en temps de lecture ou en visite d'un lieu proche.

Présentation du fonctionnement de l'activité « Balade Découverte » du CSC-Maison Pour Tous

*L'activité « Balade Découverte » est une activité de loisirs,
qui s'inscrit dans la proposition d'activités de l'association Maison pour Tous.*

L'activité « Balade Découverte » est gérée par des bénévoles responsables, qui organisent et reconnaissent les lieux de balade qui vous sont proposés.

Les objectifs de l'activité « Balade Découverte » sont :

- La pratique de la « Balade Découverte » se réalise dans un esprit de rencontre, d'échange et de convivialité.
- Elle permet de (re) découvrir, ensemble, le patrimoine local des centres-bourgs des communes de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Notre activité est adhérente à la Fédération Française de Randonnées.

Organisation des « Balades découvertes » :

L'activité se déroulera le 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois.

L'activité comprend :

- 9h20 : Un point de rendez-vous (co-voiturage) au CSC-Maison Pour Tous
- 9h30 : Un départ
- Une balade d'un ou deux kilomètres environ 1 heure.
- Un temps de partage à l'issue de la marche (autour d'une lecture, ...) sur place ou à la MPT.

Participation à l'activité « Balade Découverte »

Vous participez pour la 1^{ère} fois, vous avez la possibilité de participer à 2 balades avant de vous engager.

Si l'activité, vous plaît, vous devez souscrire votre adhésion auprès de la MPT et régler les frais d'inscription à l'activité proposée.

Adhésion à l'activité

Adhésion CSC-MPT : 13 €

Adhérer à la MPT, c'est adhérer aux valeurs de partage, d'échange que souhaite véhiculer le CSC-MPT.

C'est aussi participer au financement des frais liés à l'activité « Balade Découverte » (cotisations auprès de la fédération française de randonnées, licences FFR pour les bénévoles, salariat d'accueil du CSC-MPT, formation des bénévoles ...).

La place du responsable bénévole

Chaque trimestre, des bénévoles s'organisent pour vous proposer un calendrier de balades.

Elles organisent et reconnaissent les lieux des balades.

Les bénévoles ne sont en aucun cas défrayés pour toutes les tâches qu'elles réalisent au profit de l'activité.

Vous êtes les bienvenus pour les rejoindre !

Organisation du co-voiturage

L'activité « Balade Découverte » propose un départ, avec l'organisation d'un co-voiturage, pour se déplacer au lieu de la visite. Au préalable, nous vous invitons à vérifier auprès de votre assureur les éléments suivants : **La souscription d'une assurance du véhicule (obligatoire et à jour) + la souscription d'une responsabilité civile (obligatoire et à jour).**

Il est proposé de défrayer les frais liés aux déplacements, chaque co-voitureur devra s'acquitter auprès du chauffeur de : *(proposition en cours de validation par les participants).*

0.5 €/pers. pour les trajets inférieurs à 20 kilomètres

1.00 € pour les déplacements supérieurs à 20 kilomètres

Rappel des règles de sécurité

Chaque participant est tenu de respecter les différentes réglementations : code de la route.

Les responsables des balades-découverte assurent le cadre des balades en vérifiant les lieux de visite. Il est vivement recommandé de suivre leurs instructions, notamment lors des passages délicats (traversée dangereuse...).

En souscrivant votre adhésion et votre cotisation, vous attestez avoir pris connaissance du Règlement de Fonctionnement de l'activité « Balade Découverte » du CSC-Maison Pour Tous et vous vous engagez à le respecter !

CSC Maison Pour Tous – 9 Avenue Paul Gellé -79200 Châtillon / Thouet

Tél : 05 49 95 07 43 - Email : csc.mptchatillon@csc79.org

Site Internet : <http://mpt-chatillon.jimdo.com/>